

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EMP 008-7317/19/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Wimoov et paiement de la cotisation 2020 MET 19/13618/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association WIMOOV est un acteur national dans le domaine de la mobilité depuis quasiment 20 ans, ce qui lui a permis d'acquérir une expertise reconnue dans le traitement des problématiques de mobilité des publics fragiles et ce, sur des territoires différents : urbains, péri-urbains et ruraux. En 2018, elle porte 27 plateformes de mobilité sur l'ensemble du territoire français avec 109 salariés qui accompagnent chaque année près de 11 000 personnes.

WIMOOV développe, depuis 2007, une plateforme de mobilité sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et a accompagné depuis sa création plus de 7 000 personnes rencontrant des difficultés de mobilité dans leur insertion socioprofessionnelle.

La plateforme de mobilité est un lieu d'accueil et d'accompagnement, qui propose un système de solutions de mobilité, qu'elles soient matérielles (mise à disposition ou aide à l'achat de véhicule, garages solidaires) ou pédagogiques (ex : formation, coaching mobilité ou conseil en mobilité individualisé), intégrée aux moyens présents du territoire et adaptées aux besoins de tous les publics en situation de fragilité.

Elle constitue un guichet unique permettant de faciliter et d'accélérer la prise en charge des publics et d'améliorer la visibilité des actions mobilité du territoire pour les publics et les partenaires (prescripteurs et financiers), dans une optique d'accès à l'emploi mais aussi de développement d'une mobilité durable et plus douce (inter modalité, promotion des transports en commun).

Signé le 19 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2020

WIMOOV affirme sa volonté de pouvoir faire perdurer ses activités sur ses territoires d'intervention et de développer ses actions sur des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence, non desservis par des actions de mobilité inclusive et accompagner tous les publics en situation de fragilité vers une mobilité durable et autonome en présentant des solutions adaptées aux personnes et aux territoires pour que la mobilité ne soit plus un frein à l'insertion professionnelle.

Aussi, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à l'association Wimoov .

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ENV 011-1453/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association WIMOOV ;
- La délibération n°FAG 21-5718/19/CM portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité d'accompagner tous les publics en situation de fragilité vers une mobilité durable et autonome en présentant des solutions adaptées aux personnes et aux territoires pour que la mobilité ne soit plus un frein à l'insertion professionnelle.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion à l'association WIMOOV au regard de son objet social et le paiement de la cotisation 2020 d'un montant de 20 000 euros, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – sous Politique E120 – Nature 6281 – Fonction 65.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Emploi, Insertion,
Economie sociale et solidaire

Martial ALVAREZ